

**SILLY SUR NIED
MAIRIE**

Rue de l'Ecole

57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE DU NEUF DECEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de la convocation

23 NOVEMBRE 2010

Date d'affichage

10 DECEMBRE 2010

Objet de la délibération

PACTE 57
Aménagement de la salle
de délibérations du Conseil
Municipal.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du

Le 9 DECEMBRE

à VINGT heures, TRENTE MINUTES

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

BERNARD HERTZOG

MAIRE

Présents :

Mr Mm BIESEN.GIRARD.OLEKSIUK.WOLLJUNG.MATHIS.FLACCUS.PIGANI.PIQUEMAL
MARTIN.CAISSUTTI.ZECH

Absents :

excusé Mr MULLER pouvoir à Mr HERTZOG

Secrétaire(s) de séance :

Joséphine PERRIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement de la salle
de délibération du Conseil Municipal.

Il présente les différents devis et offres proposées par les entreprises suivantes:


-SARL des 4 VENTS pour la rénovation du parquet:	1260 € HT 1506,96 € TTC
- EPRS traitement des murs et menuiseries	3053,86 € HT 3652,42 € TTC
-AMD traitement des murs	8798 € HT 10522,40 € TTC
- SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES	3078,53 € HT 3681,92 € TTC
Soit un TOTAL	16190,39 € HT 19363,70 € TTC

Afin de réaliser cette opération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout
document administratif et comptable y afférant.

Il l'autorise par ailleurs à solliciter du Conseil Général de la Moselle une subvention dans le
cadre du PACTE 57 à savoir un montant de 11.333 € correspondant à 70% du montant HT
de l'opération et à une partie du solde de la dotation garantie initiale.

Il sollicite l'abondement du Conseiller Général, voire de la Commission d'arrondissement.

Il sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation d'un démarrage anticipé
des travaux.

MAIRE

HERTZOG
BERNARD
Signature et cachet